

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction des infrastructures de transport

Décision du 10 février 2021 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A750

NOR : TRAT2107331S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, et le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 7 janvier 2020, de la Direction Interdépartementale des routes du Massif-Central, relatif au projet de schéma directeur de signalisation directionnelle de l'autoroute A750 dans l'Hérault ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 14 février 2020.

Décident :

Article 1^{er}

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A750 dans l'Hérault, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Sud-Ouest, qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le : 10 février 2021

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le ministre délégué auprès de la ministre de la
transition écologique, chargé des transports,
Pour le ministre délégué et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Sandrine CHINZI